

Compte rendu du Conseil maritime de la façade sud-Atlantique

lundi 12 décembre 2022, par [lpe](#)

Vendredi 2 décembre 2022, la préfète de la région Nouvelle Aquitaine, Fabienne BUCCIO et le vice-amiral d'escadre Olivier LEBAS, préfet maritime de l'Atlantique, ont réuni les membres du Conseil maritime de la façade Sud-Atlantique autour des questions de transition énergétique et d'articulation avec la stratégie nationale pour la mer et le littoral.

Le conseil maritime de façade est une instance de concertation en charge de l'utilisation, l'aménagement, la protection et la mise en valeur de la mer et des littoraux. Il émet notamment des recommandations sur la cohérence de l'affectation des espaces en mer et sur le littoral. A ce titre, il identifie les secteurs naturels à protéger en raison de la richesse de la faune et de la flore, les secteurs propices au développement des activités économiques et les secteurs pouvant faire l'objet d'une affectation future. La direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique et la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle-Aquitaine ont présenté **les politiques nationales en cours d'élaboration, et qui nécessiteront prochainement une déclinaison sur la façade Sud-Atlantique.**

Les avancées sur le **projet éolien en Sud-Atlantique** ont également été exposées par le préfet de la Charente-Maritime, missionné par les préfets coordonnateurs à ce sujet.

Les énergies renouvelables sont indispensables à la préservation de la souveraineté énergétique de la France et à l'atteinte de nos objectifs climatiques. L'accélération de la production d'énergies renouvelables fait l'objet d'un projet de loi qui déterminera les modalités d'atteinte de cet objectif qui se traduira dans la future programmation pluriannuelle de l'énergie. S'agissant des éoliennes en mer, le gouvernement a fixé comme objectif national l'installation d'une capacité de production de 40 GW en 2050. La future Stratégie Nationale pour la Mer et les Littoraux intégrera cette ambition.

La mise à jour du document stratégique de façade

Le document stratégique de façade dresse un état des lieux des enjeux environnementaux et économiques de la façade Sud Atlantique et porte une véritable vision stratégique pour le développement durable de l'économie bleue et la gestion intégrée des espaces maritimes et des littoraux à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Le 5 mai 2022, son plan d'action a été adopté conjointement par les deux préfets coordonnateurs. Les travaux de mise à jour du document stratégique débuteront en 2023 pour intégrer plus avant les enjeux de la transition énergétique.

La représentation de la façade au Conseil National de la Mer et des Littoraux

Le Conseil national de la mer et des littoraux (CNML) est l'instance de dialogue et de réflexion stratégique pour les politiques relatives à la mer et aux littoraux. Chaque façade maritime est représentée par des élus désignés au sein de son Conseil Maritime. Pour la façade Sud Atlantique, ont été désignés :

- Nathalie Le Yondre (Maire d'Audenge - AMF 33) / Guy Proteau (Maire de Bourcefranc-le-Chapus - AMF 17)
- Sandra Tollis (CD 40) / Hervé Bouyrie (Maire de Messanges - ANEL 40)
- Laurent Peyrondet (maire de Lacanau - ANEL 33) / M. Pierre Froustey (maire de Vieux Boucau - AMF 40)

En savoir plus : www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr